

Allonnes le journal

Flash info
décembre 2020

Le mot du Maire

SOMMAIRE

- Mot du Maire
- Travaux finalisés et en cours
 - ✓ Pôle Allonnais Multi Activités
 - ✓ Maison France Service
 - ✓ Route des Loires
 - ✓ Rue Albert Pottier
 - ✓ Rue du Lavoir
 - ✓ CVCB
- Anjou numérique
- Incivilités – Sécurité
 - ✓ Incivilités
 - ✓ Participation citoyenne
 - ✓ Vitesse en entrée de bourg
 - ✓ Transport scolaire
- Culture
 - ✓ Allonnes bouquine
- Environnement
 - ✓ Atelier étudiants PNR
 - ✓ Stop pigeons
- Info COVID
- Vie locale et informations diverses

Information :

La mairie dispose de locaux à louer.
Se renseigner auprès du secrétariat.

GRATUIT

Distribution toutes boîtes
Tirage à 1500 exemplaires

Directeur de la publication :

Jérôme Harrault

Rédaction :

Philippe Berthelot, Françoise Lamy,
Vincent Lépy, Bernard Mercier,
Sacha Merlin et Bernard Vaussoué

Mairie d'Allonnes

135, rue Albert Pottier
BP 23

49650 ALLONNES

Tél : 02 41 52 00 30



Fax : 02 41 38 86 65

Mail : mairie@allonnes-49.fr

Site : www.allonnes-49.fr

Ouverture public :

- du lundi au samedi de 9 h à 12 h

- lundi, mardi, jeudi de 14 h à 17 h 30

Les semaines et les mois passent et l'année 2020 arrive déjà à son terme.

Cette année restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis.

Toutefois, étant toujours dans une situation sanitaire bien difficile, nous devons tous redoubler de prudence, la COVID-19 est encore parmi nous, et active.

Ce virus a modifié nos habitudes de vie et de travail.

La solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les moments les plus difficiles et je tiens à retenir que nous avons, encore une fois, pu compter sur vous, notamment par votre engagement, et ce, pour le bien de nos enfants, de nos aînés, de nos commerces, et de toute notre population. Merci à tous les bénévoles qui donnent de leur temps.

Souhaitons que l'entraide déployée, le regain d'intérêt pour les circuits courts et les produits locaux, perdurent bien au-delà de cette crise que nous allons vivre, et que nous soyons toujours en capacité de faire bloc avec humanité et bon sens dans l'avenir.

J'ai une pensée particulière pour nos associations, nos commerces, qui sont privés de leurs activités. Courage, et gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de nouveaux projets et de belles animations lors de jours meilleurs.

Malheureusement, de nombreuses personnes sont touchées de plein fouet sur le plan professionnel par une situation économique très tendue pour leur entreprise, leur emploi ou leur salaire. Nous devons être solidaires dans ces moments difficiles en se faisant confiance. Individuellement et collectivement, nous arriverons à sortir de cette crise. Restons positifs.

Malgré tout, la municipalité poursuit son programme d'investissement. De nombreux chantiers sont en cours, d'autres en projets, afin d'améliorer votre quotidien et votre qualité de vie.

C'est pourquoi, nous envisageons la création d'un City Stade et l'aménagement de nouveaux espaces publics avec des aires de jeux destinés à la jeunesse.

Pour nos aînés, nous avons pour projet la création d'une résidence seniors rue Armand Quénard face à la Résidence du Bois Clairay.

Question logements, le lotissement « Les Lisières » est en cours de réalisation avec 41 parcelles destinées à la vente au printemps 2021 et une nouvelle gendarmerie est en projet.

En matière de voirie, des parkings seront réalisés autour du PAMA. Sont à l'étude actuellement : la revitalisation du centre bourg avec le programme « Anjou Cœur de Ville », l'effacement des réseaux, la reprise des trottoirs et voiries dans les cités les plus anciennes.

Quant aux bâtiments communaux, trois projets d'extension sont à l'étude : La Maison de l'Enfance, la bibliothèque, et la mairie.

Un local d'accueil pour les sans domicile fixe et la Maison France Services, (qui vous est présentée dans ce numéro) sont en cours de réalisation.

La remise en état de la toiture de l'église doit être effectuée.

Enfin, une réflexion sur la restructuration de la salle de sport avec des extensions va être menée afin que l'ensemble de notre tissu associatif puisse bénéficier de structures adaptées.

Un programme bien rempli que nous espérons mener à son terme.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année en famille à la seule condition de respecter les consignes liées au contexte sanitaire, afin de vous protéger ainsi que vos proches.

Aussi, je vous présente mes meilleurs vœux de bonne santé, de réussite et d'épanouissement personnel pour la nouvelle année 2021, sachant que je ne pourrais pas vous les présenter de vive voix comme il est de tradition de le faire, lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Bonne lecture. Amitiés. Votre Maire,

Jérôme Harrault



❖ TRAVAUX FINALISÉS ET EN COURS : Bâtiments



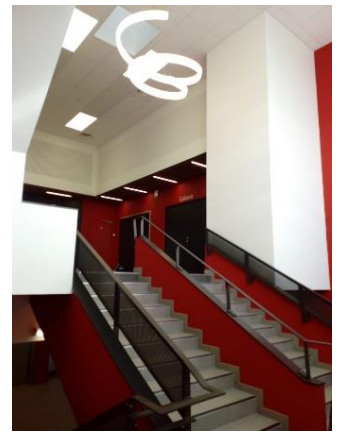
PAMA - Pôle Allonnais Multi-Activités :

Les travaux de réhabilitation du PAMA sont achevés. Entièrement rénovées, les 4 principales salles du bâtiment sont équipées d'offices cuisines et de sanitaires. Certains d'entre vous, ont eu le privilège de découvrir cette réalisation phare pour la commune lors des visites organisées les samedis matins avant le 2^{ème} confinement.

Les associations, entreprises et habitants pourront, dès que la situation sanitaire nous le

permettra, disposer de salles à louer pour organiser des événements culturels ou de loisirs (mariage, repas, spectacle, concert, activités sportives...). Renseignement auprès de la mairie.

Evolutif, ce bâtiment continue à s'équiper pour vous offrir le meilleur des outils.



M.F.S - Maison France Services :



C'est en qualité de *Commune d'Equilibre de l'Agglomération Saumur Val de Loire* qu'Allonnes a pu saisir l'opportunité de créer une Maison France Services sur la commune. Connue initialement sous l'appellation Maison de Services Au Public, ou MSAP, c'est le même dispositif, sous un autre nom. MFS, c'est la labellisation, la reconnaissance officielle des services de proximité offerts aux habitants.

Une Maison France Services, à l'échelle du Pays Allonnais, c'est le regroupement des acteurs connus du territoire (CAF, MSA, MDA, Mission Locale, Conseil départemental - PMI, assistant social -, conciliateur...), en un lieu unique. Accompagnée par la collectivité, la Maison France Services bénéficiera de personnels d'accueil formés par chacune de ces institutions au service des habitants du territoire.

Vous trouverez plus d'informations sur le site Internet officiel : <https://www.maisondeservicesaupublic.fr> et sur le site Internet de l'Agglomération : <https://www.saumurvaldeloire.fr>, rubrique *actualités/item/le-contrat-local-d-engagement-saumurois*.

Historiquement, la structure située rue Jean Gallart destinée à recevoir la MFS, était l'ancienne perception. Elle fut construite dans les années 60 et a rendu service à la population jusqu'en 2013. Suite à des études et une analyse menée pendant une année ; études techniques, visites d'autres MSAP, nombreuses rencontres avec les partenaires actuels et futurs...ce projet novateur a pu débuter en octobre 2020. Nous envisageons la fin des travaux au 1^{er} semestre 2021, afin d'accueillir les premiers acteurs sociaux avec nos agents d'accueil qui seront formés avant son ouverture. Afin de répondre aux normes et pratiques actuelles, en collaboration avec nos partenaires, des travaux assez conséquents ont été prévus :

- la consolidation de l'ensemble du bâtiment,
- une réorganisation des volumes intérieurs pour garantir la confidentialité des échanges,
- un espace de convivialité pour créer du lien entre les partenaires,
- un espace de réunion moderne, disposant d'outils multimédias,
- la mise aux normes PMR, notamment avec l'installation d'un monte-personne pour l'accès aux services sur les 2 niveaux.

Ce projet avoisinant les 350 000 € TTC dont 150 000 € TTC restant à la charge de la commune, devra répondre aux problématiques des habitants : la mobilité, en consolidant les services de proximité, le soutien aux démarches administratives, la parentalité, l'isolement, l'insertion professionnelle, une assistance à l'émergence des usages du numérique (télé-déclaration, formations en ligne, etc...).



❖ TRAVAUX FINALISÉS ET EN COURS : Voiries

Route des Loires : Bilan



L'entreprise TPPL a dû refaire le revêtement de la route des Loires en raison de malfaçons constatées après sa livraison. La commune en a profité pour reconfigurer la piste cyclable attenante, élargie de 20 cm qui ne donnait pas satisfaction, et la traiter en enrobé. Cette nouvelle version a été réceptionnée en août dernier et est appréciée.

Afin de garantir la sécurité des cyclistes et piétons, une séparation physique entre les différents usagers des voies a été maintenue à l'aide des 55 nouveaux potelets bois plus petits que les anciens.



Ce dispositif de sécurité vient s'ajouter aux plateaux ralentisseurs qui avaient dû être abaissés.

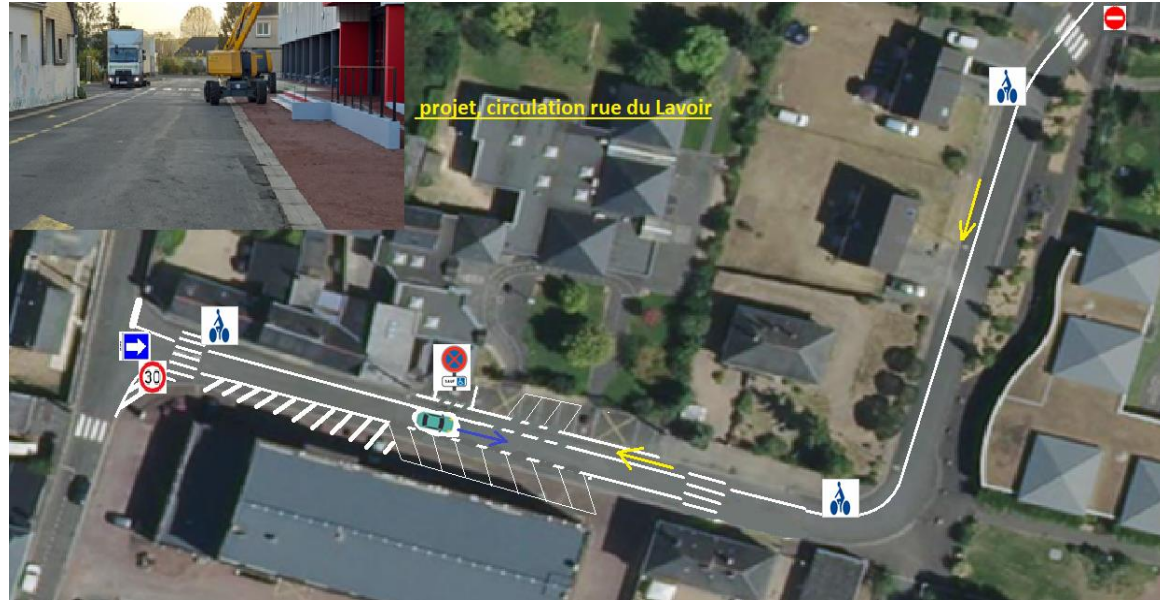
La réhabilitation du réseau d'eau potable et des branchements eaux usées de la rue Albert Pottier :

Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable et des branchements eaux usées de la rue Albert Pottier sont terminés.

Avec la 3^{ème} et dernière phase de ce chantier, entre la place du Cheval Blanc et le bas de la rue du Bellay, c'est globalement 38 semaines de chantier, interrompu par la crise sanitaire et par divers autres imprévus (comme la vétusté des équipements), aléas qui nous ont convaincu de la nécessité de cette réhabilitation. C'est un projet de renouvellement de 725 mètres linéaires de tuyaux d'acheminement de l'eau potable aux habitants (appelées « conduite AEP »), de 90 branchements des eaux usées, de nouvelles vannes permettant de meilleures interventions en cas de sinistre, et près de 200 compteurs individuels.



Aménagement rue du Lavoir :



La circulation rue du Lavoir (entre l'intersection rue Armand Quénard et le parking du groupe scolaire) a été modifiée pendant les travaux de réhabilitation du PAMA et de remplacement des réseaux, rue Albert Pottier. Un sens unique de circulation a été mis en place afin de sécuriser cette zone sensible proche du groupe scolaire et de la Maison de l'Enfance. Apportant entière satisfaction en terme de sécurité, ce sens unique de circulation va se pérenniser et un aménagement est à l'étude permettant de

diminuer la largeur de la chaussée et ainsi créer des places de parking proches du PAMA et de la Maison de l'Enfance. Une piste cyclable va être intégrée au projet afin que les cyclistes puissent emprunter cette zone en double sens et surtout en toute sécurité.

Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) ou voie partagée :

La chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) a fait son apparition en France depuis quelques années. Elle existe déjà sur de nombreuses villes (Saumur, Angers, l'entrée de bourg Loire-Authion pour ne citer que les plus proches). Cette chaussée, sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe, vise avant tout à la redistribution de l'espace de la voirie au bénéfice des cyclistes par le marquage au sol.



Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur les accotements revêtus appelés rives (1,5 m de large environ). Si la largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent ponctuellement la rive lorsqu'ils se croisent.



Ce projet vient répondre au Schéma Directeur Vélo de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Allonnes, en qualité de Commune Pôle d'Équilibre, s'inscrit naturellement dans cette démarche. Plusieurs secteurs sur le Centre-Ville de la commune se prêtent à cet aménagement. L'entrée Ouest est la première réalisation, sans travaux conséquents, uniquement une « peinture » au sol en résine complétée ultérieurement par 2 plateaux ralentisseurs. Le tout représente un coût d'environ 20 000 € TTC. Ceci contribuera à préparer les habitants au futur réaménagement du Centre-Ville.

C'est tout au bénéfice des cyclistes, des piétons, des riverains puisque la vitesse s'en trouve naturellement réduite. L'utilisateur de la route prend conscience de ne pas être seul sur la route : réduction des dangers, impacts sur la pollution liée aux véhicules, promotion des circulations douces... Mais il est vrai que cela va conduire à un changement chez l'automobiliste dans le partage de la chaussée.



La commune d'Allonnes a été retenue par l'Etat, au même titre que les 4 autres Communes Pôles de l'Agglomération, parmi une liste des 11 communes du Département, pour bénéficier d'un programme dénommé « Petites Villes de Demain ». Ce programme s'inscrit dans le prolongement des actions engagées par l'Etat et les collectivités pour accompagner les dynamiques locales et relancer au travers de programmes d'appui nationaux, une politique ambitieuse d'aménagement du territoire. C'est un label qui est proposé pour intervenir en complémentarité des dispositifs de soutien comme l'action « Anjou Cœur de Ville » dont la phase opérationnelle va débiter sur Allonnes dans les mois qui viennent. Au titre de ce dispositif, la commune pourra bénéficier, au-delà de financements, d'un soutien en ingénierie financé à 75 % par les partenaires. Un chef de projet, partagé avec d'autres communes, sera ainsi mis à disposition à hauteur d'1/3 équivalent temps plein pour accompagner et conseiller la collectivité dans ses choix d'aménagement et de développement.

❖ ANJOU NUMÉRIQUE : Planning et informations sur le projet

La fibre optique arrive bientôt :

Vous avez certainement remarqué ici et là, des camions d'entreprises affichant le métier de la fibre optique et à l'occasion, quelques ouvriers en bordure de rue effectuant des travaux de soudure de la fibre optique. C'est la fibre qui commence à arriver sur notre territoire ! Ce projet d'aménagement numérique du territoire va permettre de contribuer au développement économique et à l'attractivité globale du Maine-et-Loire. Cela a pris du temps. La crise sanitaire ne nous a pas été favorable mais l'entreprise TDF, qui supporte la charge financière de ce déploiement, a su s'adapter, changer ses plans, afin de garantir la progression du déploiement. C'est un budget de 324 M€ (dont 12% financés par diverses subventions publiques), 255 000 prises réseaux chez l'habitant pour 14 000 km de fibre optique. Fin octobre 2020, lors de la dernière réunion plénière du Syndicat Mixte Anjou Numérique, qui porte ce projet pour les collectivités de notre département, il était confirmé que tout serait mis en œuvre afin de respecter l'objectif d'un déploiement complet d'ici 2023. Les récents événements ont illustré l'importance du haut débit dans le Maine-et-Loire. L'ambition de « construire » 50 000 prises par an, a été annoncée.



A noter que l'accès à la fibre optique comporte plusieurs étapes : dans un premier temps cela nécessite 6 mois d'études suivis d'une année de travaux puis la réception par les différents intervenants comme TDF et les entreprises sous-traitantes, et enfin, le raccordement au service. Sachant que divers événements peuvent venir perturber le bon déroulement d'un tel projet :

- le manque de main d'œuvre, ainsi 7 entreprises se sont « partagées » le territoire du Maine-et-Loire,
- des difficultés d'accès à certains bâtiments ou domaines privés,
- le bon adressage des habitations,
- l'égilage des haies et arbres insuffisamment réalisé par les propriétaires.



Les métiers du numérique, un métier d'avenir :



Le besoin de main d'œuvre qualifiée est un sujet prégnant chez TDF. Il est notable de signaler que cet industriel est un réel partenaire des organismes de formations puisqu'il a déjà accompagné et financé 50 000 heures de formation dans 3 centres différents et contribué à 120 000 heures d'insertion aux métiers de la fibre.

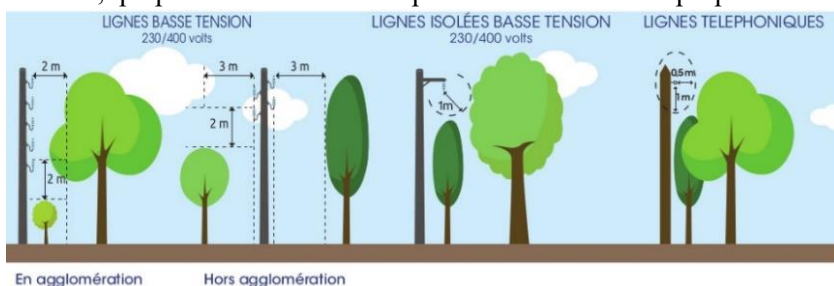
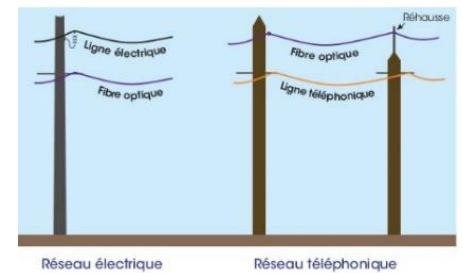
Il existe tout un domaine professionnel à alimenter, de compétences très variées, allant de la pose de la fibre jusqu'à leur exploitation, à la formation des utilisateurs de demain...Le Syndicat Mixte Anjou Numérique fait le tour des agglomérations et grandes villes du département, des Communes Pôles, afin de proposer ces métiers aux habitants et d'y trouver

un engagement sur le long terme. Plus d'informations sur internet via les liens web suivants : <https://www.anjou-fibre.fr/le-projet> et <https://www.maine-et-loire.fr/conseil-departemental/orientations-strategiques/tres-haut-debit> ou contacter Mme BODIN Patricia, chargée de Mission Insertion. Tél : 07 84 02 96 43 / E-mail : p.bodin@anjou-numerique.fr

Faciliter le déploiement de la fibre optique : l'égilage

Dans nos territoires ruraux, 70% des câbles de fibre optique sont déployés en aérien, en utilisant au maximum les infrastructures existantes. Dans certaines situations, les poteaux actuels pourront être remplacés (s'ils sont vieillissants ou ne seraient pas en mesure de supporter le poids de la fibre optique).

Dans tous les cas, les circuits actuels doivent être dénués de toute végétation envahissante. Le Syndicat Mixte Anjou Numérique nous a alerté sur les élagages insuffisants ou non réalisés, qui pourraient nuire au déploiement de la fibre optique sur notre commune où des



secteurs entiers pourraient être dépourvus du Haut Débit. L'étude préalable a permis de nous indiquer les secteurs les plus sensibles. Les propriétaires seront contactés et sensibilisés à la bonne marche de ce projet important pour nos territoires ruraux. En cas de difficultés, ces derniers pourront contacter la Mairie, certains élagages pouvant nécessiter une organisation conjointe avec Enedis ou l'opérateur historique France Telecom.

❖ INCIVILITÉS - SECURITÉ



Incivilités sur la commune :

C'est régulièrement que nous vous informons d'incivilités ayant lieu sur notre commune. Qu'il s'agisse de dégradations ou de dépôts sauvages d'ordures, c'est un coût pour la commune. En effet, c'est du temps et de l'argent de gérer tous ces malencontreux aléas pour nos agents des services techniques. Autant de moyens financiers que nous ne pouvons pas affecter dans d'autres actions. À noter que tous matériaux déposés au sol, à côté des PAV (Points d'Apport



Volontaire) sont des dépôts d'ordures au même titre que s'ils sont déposés en lisière de la forêt. Ces deux usages sont réguliers, peu respectueux de l'environnement. Pourtant les déchetteries disposent d'horaires d'ouvertures étendus !

Cette année, à la fin de l'été 2020, nous avons atteint 20 tonnes d'ordures (soit environ 60 m³) issues de ces dépôts illicites qui ont été confiées au service Déchets de l'Agglomération Saumur Val de Loire. Rien que 10 m³ sur le mois de septembre !

Concernant les dégradations sur notre commune, nous restons vigilants, et continuons de mettre tout en œuvre pour identifier les auteurs de ces exactions, à l'aide,

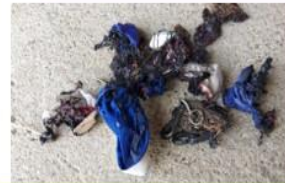
entre autres, de la vidéosurveillance. Ci-dessus, illustrations d'exemples de dégâts causés au cours de cette année 2020.



Voitures incendiées le long de l'Authion et devant le cimetière.



Dégradations et vols à la salle des sports.



Ecole publique : Drapeau brûlé à plusieurs reprises (Juin) et boîtes aux lettres détériorées.

Participation citoyenne :

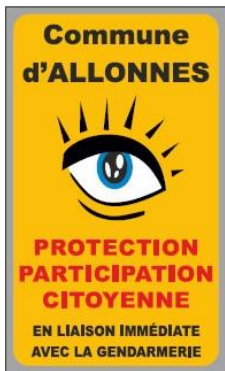
Le dispositif **Participation citoyenne** a été présenté en réunion publique fin 2016. Très rapidement, des citoyens s'y sont inscrits et depuis, sont restés fidèles à leur engagement. Les services de la Gendarmerie nous accompagnent et comptent sur ces citoyens référents pour leur apporter leur soutien.

Un bilan du dispositif est réalisé chaque année afin de faire le point sur les difficultés rencontrées, préciser les besoins des uns et des autres, pour être le plus efficace possible.

Le territoire couvert par la Gendarmerie s'est considérablement agrandi ces dernières années. C'est une de leurs difficultés qui justifie ce type de dispositif, qu'ils jugent, dans l'ensemble des communes qui en sont dotées, très positifs.

Pour les habitants qui souhaiteraient rejoindre ce dispositif, nous vous invitons à faire part de votre intention au secrétariat de la Mairie, une réunion publique pourrait être organisée (en fonction de l'évolution de la situation actuelle) début 2021 pour vous expliquer plus en détail ce que nous attendons d'un citoyen référent.

Cette année, ce dispositif s'accompagne d'un outil numérique novateur, propre à notre département du Maine-et-Loire : VIGIE (application disponible gratuitement sur Google Store et Apple Store). Sur inscription de son adresse e-mail, le citoyen référent reste en contact avec la Gendarmerie.



Vitesse en entrée de bourg :

Nous vous avons informé de comportements inadaptés en entrée de bourg (Flash info octobre 2018). 11 000 véhicules par jour entraient et sortaient du bourg ; 10% de ce trafic (dans les deux sens) étaient mesurés « grands excès de vitesse ». C'est autant de permis qui auraient été retirés, avec quelques excès, assez réguliers, à 150 km/h !

Faisons un point aujourd'hui, maintenant que des aménagements ont été réalisés, notamment depuis l'ouverture de la déviation, l'agencement faite route des Loires et que des plateaux ralentisseurs ont fleuri rue Hugues d'Allonnes et rue Armand Quénard.

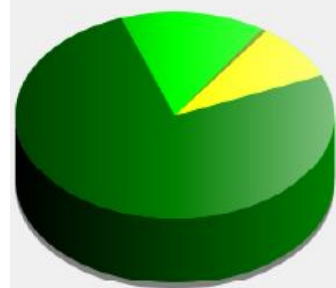
On constate que le trafic routier a été globalement (sur des périodes d'analyse de 6 mois) divisé par 2. Nous avons noté une baisse des vitesses observées, abstraction faite des « grands excès » qui perdurent. Ces comportements inciviques ressortent mieux, d'autant que les usagers « traversant » utilisent désormais la déviation. Nous rappelons que la sécurité est l'affaire de tous.

Les vitesses du premier semestre vous sont présentées sur la page suivante ↗

Premier semestre 2020

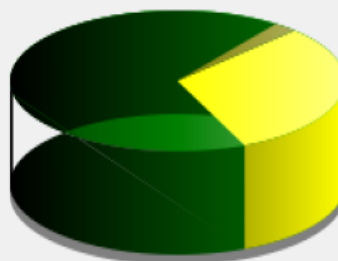
4300 véhicules/jour
Avec une réduction de 75% du trafic sur mars et avril

Véhicules entrants



<= 50 Km/h	: 480 123 - (130.46 %)
51 - 70 Km/h	: 279 454 - (75.93 %)
71 - 90 Km/h	: 32 713 - (8.89 %)
91 - 110 Km/h (et +)	: 1 742 - (0.47 %)

Véhicules sortants



<= 50 Km/h	: 215 056 - (52.99 %)
51 - 70 Km/h	: 521 887 - (128.59 %)
71 - 90 Km/h	: 126 231 - (31.10 %)
91 - 110 Km/h (et +)	: 9 436 - (2.32 %)

Transport scolaire - Sécurité - Port du gilet jaune :

Il nous a été signalé qu'à certains endroits sur la commune, les élèves piétons qui utilisent les bords des routes n'ont pas toujours leurs gilets jaunes et sont donc difficilement visible des conducteurs. Ceci constitue un grand facteur de danger.



Le règlement d'exploitation du réseau de transports Agglobus applicable depuis le 1^{er} juin 2020 nous dicte les modalités d'application du port du gilet jaune :

« Le port du gilet jaune est obligatoire pour les élèves scolarisés de la classe de maternelle à celle de 3^{ème} sur les circuits scolaires et sur les lignes régulières et détenteur d'un abonnement scolaire. Les lycéens sont invités à porter le brassard jaune. Le gilet et le brassard doivent être repérables le jour (couleur jaune) et la nuit (bandes réfléchissantes).

Ses équipements doivent être portés à chaque trajet, de l'attente à l'arrêt jusqu'à la descente du car. Pour une sécurité optimale, il est fortement recommandé de conserver l'équipement de sécurité pendant la totalité du déplacement jusqu'à destination : à bord du car, de la descente du car à l'établissement scolaire, de même sur le trajet entre le domicile et le point d'arrêt. »

Conducteurs, soyez prudents ! Piétons, pensez à votre sécurité, portez votre gilet ! **Parents, parlez-en avec vos enfants !**

❖ CULTURE



Notre territoire a vécu des moments compliqués, entre confinement et couvre-feu, fermeture des bibliothèques et lieux de culture.

L'impact de la crise sanitaire sur l'offre des bibliothèques territoriales a été mesuré. Pour cette raison, nombre de ressources ont été offertes pour partie via les espaces numériques des bibliothèques, et le sont toujours, comme L'imagin'R de l'agglomération saumuroise <https://saumur-agglo.mediatheques.fr>, la bibliothèque numérique mondiale <https://www.wdl.org/fr>. A rappeler que la BNF et Gallica, sont toujours disponibles en ligne, gratuitement. Notez qu'il existe également la Bibliothèque numérique départementale du Maine-et-Loire, le bibliopôle <https://bibliopole.maine-et-loire.fr>.

Avec un peu de recherche, vous pouvez trouver sur Internet nombre de ressources gratuites et légales, comme des films du domaine public sur Open Culture <https://www.openculture.com>.

❖ ENVIRONNEMENT

Atelier d'étudiants du PNR : Des étudiants à votre écoute

Entre septembre 2020 et février 2021, des étudiants de 4 écoles et universités font de notre commune et quelques autres aux alentours, leur terrain d'étude. Chacun sa spécialité : géographie, droit, écologie, paysage et tourisme. Des rencontres avec des élus, acteurs socio-économiques, habitants, ont eu lieu en septembre-octobre. En fonction des conditions sanitaires, d'autres rencontres pourraient avoir lieu d'ici février. L'objectif de ces étudiants ? Faire un diagnostic de vos communes et vous proposer des actions concrètes pour répondre à une question cruciale sur votre territoire : comment bien vivre avec moins d'eau disponible, aujourd'hui et demain, à Allonnes, Benais, Brain-sur-Allonnes ou la Breille-les-Pins ? Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine : <https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/ateliers-etudiants-bien-vivre-avec-moins-deau>

Allonnes bouquine :

La bibliothèque d'Allonnes a le plaisir de vous accueillir partiellement depuis le samedi 5 décembre.



Un protocole de fonctionnement est mis en place.

Les jours d'ouverture se font à raison de 3 jours par semaine :
Le mercredi de 15h30 à 17h30 - Le vendredi de 16h30 à 18h30
- Le samedi de 10h à 12h30.

Accueil par groupe de 2 personnes, (1 adulte et 1 enfant comptent pour 1 personne) par tranche de 20 minutes, et sur rendez-vous au préalable (pour limiter l'attente)

Tél : 02.41.50.82.39 ou sans rendez-vous (Attente dans le jardin)

Un sens de circulation est mis en place : Entrée par la rue Albert Pottier avec simple dépôt des livres dans une caisse.

Masque obligatoire pour les bénévoles et les lecteurs à partir de 6 ans.



Stop - Arrêtons de nourrir les pigeons !

Nourrir les pigeons favorise leur prolifération qui, du fait de leur surnombre, finissent par envahir notre ville et créer des nuisances importantes.

Extrait du REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL – N° 6 bis – Mars 1985

Article 120 - Jets de nourriture aux animaux. Protection contre les animaux errants, sauvages, ou redevenus tels : « Il est interdit de jeter ou de déposer en tous lieux et établissements publics, jardins, parcs, bois, promenades, cimetières, etc., des graines ou toute nourriture susceptible d'y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et les pigeons. »

Ce sont des animaux sauvages qui doivent trouver leur nourriture sans intervention humaine.

En les nourrissant nous créons une dépendance à l'homme non souhaitable.

❖ INFO COVID : Aide aux entreprises

Numéro spécial d'information sur les mesures d'urgence pour les entreprises et les associations en difficulté :

Vous êtes un professionnel, votre activité est impactée par la crise sanitaire et vous vous demandez à quelles aides êtes-vous éligible ou comment vous renseigner ?

Un nouveau numéro d'appel le 0 806 000 245 est mis en place en complément de la plateforme déjà existante <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>.

Ce numéro d'appel est conçu pour renseigner et orienter les professionnels vers les différentes aides d'urgences mises en place, comme par exemple les reports de charges ou d'impôts, les prêts garantis par l'État, le fonds de solidarité ou l'activité partielle.

❖ VIE LOCALE ET INFORMATIONS DIVERSES

Modes de déplacements sur la commune :

↳ Les transports en commun proposés par Saumur Agglobus :

Gagnez en mobilité avec le réseau Agglobus et les différents services proposés sur votre commune !

- **Les lignes régulières** : Avec 12 points d'arrêts sur la commune, les lignes 09 et 11 « Allonnes – Saumur » passent au plus près de chez vous et vous permettent de rejoindre le centre-ville de Saumur ou le pôle Balzac en 35 minutes maximum.

- **Le Transport à la Demande (TAD)** : Le TAD est mis en place sur l'itinéraire des lignes 09 et 11 aux horaires identifiés TAD sur fond jaune de la fiche horaire et aux points d'arrêts indiqués.

Pour déclencher le passage d'un véhicule, vous inscrire et réserver, contactez le service TAD au 02.41.51.12.62.

- **TADAé** : Le TADAé qui vous permet de circuler sur la zone d'Allonnes, votre pôle de centralité, pour le travail, les courses ou les loisirs. Pour déclencher le passage d'un véhicule, vous inscrire et réserver, contactez le service TAD au 02.41.51.12.62.

- **Le Transport pour Personnes à Mobilité Réduite (TPMR)** : Le TPMR est un service de substitution à l'offre de transport Saumur Agglobus (lignes urbaines, périurbaines et TAD). Le bénéficiaire, sous condition d'accès, est pris en charge à son domicile. Ce service est assuré avec un véhicule adapté au handicap du voyageur. Voir conditions, inscriptions et réservations au 02.41.51.12.62.

- **La location longue durée de vélo à assistance électrique AVAé** : Prenez rendez-vous et souscrivez un contrat de location de 1, 3 ou 12 mois renouvelables, et repartez avec un vélo et tous ses équipements. L'assurance et l'entretien sont inclus dans l'abonnement.

Tous les horaires sur votre commune et plus d'informations : <https://www.agglobus.fr> ou 02.41.51.11.87.

↳ **Le Transport Solidaire proposé par l'EVS** : Le Transport Solidaire est une action portée par les habitants bénévoles du Pays Allonnais, soutenue par l'Espace de Vie Sociale EVS Nord Saumurois. Transport ponctuel, il s'adresse à toute personne qui a des difficultés pour se déplacer. Inscription et adhésion auprès de l'EVS au 02.41.44.48.33 ou 06.46.62.32.41.

Kyrielle, nouveau calendrier et services proposés :

Est joint à ce bulletin, le nouveau calendrier de collecte des déchets ménagers 2021. Au verso, différents renseignements vous sont communiqués concernant les consignes de tri et les services que Kyrielle propose.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter leur site internet : <https://www.saumur-aggloproprete.fr> ou les contacter au 02 41 50 44 67.



Plan de relance, site internet du gouvernement :

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise, des mesures inédites de soutien aux entreprises et aux salariés, qui continuent aujourd'hui d'être mobilisables.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce Plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous.

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance propose un site internet répertoriant les aides proposées par France Relance en les classant par publics cibles. :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>



Livraison de repas :

L'ADMR propose un service de livraison à domicile des repas durant la période de confinement. Tel : 02.41.53.77.45.

Octobre rose :

Cette année encore, la commune s'est montrée solidaire en parant l'hôtel de ville d'un halo rose pour l'événement Octobre Rose. C'est un geste simple et symbolique.

Nos aînés :

Le repas des aînés n'ayant pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire, le CCAS a décidé de leur offrir un panier garni.



8 mai et 11 novembre :

Afin de respecter les mesures de prévention face à la pandémie de COVID-19, les cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre se sont déroulées en comité restreint. La commune et les anciens combattants de



l'AFN ont maintenu leur devoir de mémoire. Toujours avec déférence et respect, les discours sont lus, les noms des français morts pour la France sont cités, suivi du dépôt de gerbe.

Maison de l'enfance :

Le Multi-Accueil « Graines d'Éveil » d'Allonnes propose un accueil collectif pour les enfants de 2 mois ½ à 3 ans, en accueil régulier et en accueil occasionnel, et quand la situation se présente, en accueil d'urgence. C'est aussi un lieu d'éveil pour les enfants, favorisant leur développement notamment psychomoteur au quotidien.



A ce titre, les professionnelles diplômées du Multi-Accueil, bénéficient chaque année de formation en équipe en lien avec le projet pédagogique de la structure. En 2019, un ergothérapeute a accompagné et formé ces agents sur les bons gestes et postures à adopter au sein de leur environnement de travail. Elle a également repris avec chaque professionnelle, le déroulé d'une journée en associant ainsi aux moments clés, les bonnes pratiques à adopter, et suggéré des adaptations sur leur espace de travail.

Le bilan mi-septembre de cette formation a été très positif.

Pour l'année 2021, notre équipe de professionnelles envisage de faire appel à une relaxologue. Les thèmes abordés seront les suivants : « *Jeu, joie et plaisir : les fondements de l'évolution chez l'être humain* » et « *Entre théorie et pratique : comment amener la détente et la relaxation au travers de nos savoir-faire et nos savoir-être* ».

Commerçants et artisans :

✓ Des difficultés ?

Un fonds dédié, le Fonds territorial RÉSILIENCE (jusqu'au 31/12/2020).

Renseignement : <https://www.resilience-paysdelaloire.fr>

✓ Créer ou reprendre une entreprise ?

Besoin d'un accompagnement, la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises

Renseignement : <http://www.mcte-saumur.fr>

Besoin d'un soutien financier avec Initiative Anjou

Renseignement : <http://www.initiative-anjou.com>

Vous pouvez contacter Saumur Agglo-Carole Charbonnier au 02.41.40.45.76

✓ Moderniser son entreprise ?

Un soutien financier avec le FISAC

Renseignement : <https://www.saumurvaldeloire.fr/component/zoo/item/fisac?Itemid=418>

Vous pouvez contacter Saumur Agglo-Carole Charbonnier au 02.41.40.45.76

<https://www.saumurvaldeloire.fr/infos-demarches/portail-des-aides?view=fichesaides>



Nouveaux professionnels installés à Allonnes :

Infirmière Libérale Diplômée d'Etat - Anne COCANDEAU

81, rue François Rabelais 49650 Allonnes

Tél : 07 77 25 48 96

Graphiste indépendante - Laëticia GÉRODON

Site : graphiste.gerodon.fr

Tél : 06 52 50 69 35

Restauration rapide - Aïcha Kebab

142, rue Albert Pottier 49650 Allonnes

Tél : 07 83 05 56 95

Maçonnerie peinture - Dylan HORN

45, route de la Vende 49650 Allonnes

Tél : 06 79 58 98 13

France Iso Solidaire

36, rue Albert Pottier 49650 Allonnes

Tel : 02 41 53 29 74

Propriétaires de chiens :

Suite aux nombreux appels concernant la divagation de chiens sur la commune, nous rappelons aux propriétaires qu'ils ne doivent pas laisser leurs animaux errer dans les rues sous peine d'amende et qu'il est obligatoire de les identifier par puce électronique. Aussi, tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal sous peine d'une amende de 1^{ère} classe.



Infos Mairie :

- La mairie ne cautionne aucun démarchage téléphonique ni à domicile.
- Il est rappelé aux usagers de la route de ne pas stationner sur les trottoirs et de respecter la réglementation des zones bleues. N'oubliez pas de mettre vos disques.
- La cérémonie des vœux 2021 du Maire, est annulé en raison de la crise sanitaire



Application IntraMuros :

La commune a adhéré récemment à l'application sur téléphone portable **IntraMuros**. Une fois téléchargée, cette application vous permettra d'être informé sur les événements, l'actualité, les

services et les lieux à visiter de votre commune et autres aux alentours. Vous trouverez une vidéo pour comprendre son utilisation via le lien suivant : <https://youtu.be/INt1mFkiKDg> et sur le site internet : <https://appli-intramuros.fr/>

Mes démarches à portée de clic !

Le site internet <https://www.demarches.interieur.gouv.fr> vous explique les démarches administratives et vous renseigne sur les façons de les accomplir. Carte grise, carte d'identité... Gain de temps et plus besoin de se déplacer !

